AR-Préfecture
095-219503943-20260504-10-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

N° 2026/83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Convention de gestion et d'entretien – Chemin des Boeufs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-774 du 7 juillet 2014 (loi Didier), visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernantles ouvrages d'art de rétablissement des voies ;

Vu L'arrêté du 22 juillet 2020 qui a identifié le pont du chemin des Effaits comme ouvrage nécessitant une convention de gestion ;

Vu, la jurisprudence du Conseil d'Etat du 26 septembre 2001 ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de répartition lié à l'entretien des ouvrages d'art ;

Après avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Affiares Générales et Mobilités du 14 avril 2026 ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage d'art chemin des Bœufs avec la DiRIF.

AR-Préfecture
095-219503943-20260504-10-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère Municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise